

Vous êtes éducateur sportif ?

Déclarez votre activité en ligne !



Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier vos démarches, procédez à votre déclaration en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>

- 1 Créez votre espace personnel
- 2 Déclarez votre activité en ligne
- 3 Votre direction départementale valide votre déclaration
- 4 Vous recevrez votre carte professionnelle par courrier



Pour toute question sur la télédéclaration, renseignez-vous auprès de votre direction départementale :